

Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures

Commune de Tour de Faure – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure – Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration
9 suppléants

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC

LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES

MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

▪ SUPPLEANTS :

BOUZIES
CAILLAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
LHERM
MONTGESTY

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,



ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

BOUZIES
CAHORS

COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
TRESPOUX-RASSIELS
VERS

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

24 titulaires

M. RAFFY Gilles,
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.
DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme
LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DIOT Fabrice,
M. GILES Jérôme,

18 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,

M. MOLINIE Romuald,

Service : Planification

Objet : Arrêt du Plan local d'urbanisme (PLU) de Labastide du Vert

A été adopté à l'unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Arrêt du Plan local d'urbanisme (PLU) de Labastide du Vert



Mesdames, Messieurs,

La commune de Labastide du Vert a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en date du 04/10/2011. Elle a défini, le même jour, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLU.

Elle a débattu de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en dates du 16/10/2013 et du 08/11/2014.

Le projet de PLU de Labastide du Vert a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale en date du 24/02/2015.

Le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé, en date du 7/12/2015, d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Labastide du Vert, après accord du Conseil municipal de Labastide du Vert en date du 27/11/2015.

En date du 28/09/2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors a prescrit l'abrogation de la carte communale de Labastide du Vert, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 05/09/2003 et révisée par délibération du conseil municipal en date du 03/06/2007 et par arrêté préfectoral en date du 10/07/2007, pour la remplacer par le futur PLU.

En date du 28/09/2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors a tiré le bilan de la concertation du public menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de Labastide du Vert.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 101-1 et suivants, L.151-1 et suivants, L.152-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.123-1 à 14 (dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015), R.153-1 à 7,
Vu la délibération du Conseil municipal de Labastide du Vert prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 04/10/2011,
Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de Labastide du Vert sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en dates du 16/10/2013 et du 08/11/2014,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération du Conseil municipal de Labastide du Vert, en date du 27/11/2015, donnant son accord au Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du PLU de Labastide du Vert,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Labastide du Vert,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 28/09/2016, tirant le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Labastide du Vert,

Vu le projet de plan local d'urbanisme de Labastide du Vert prêt à être arrêté, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- a- DECIDE d'arrêter le plan local d'urbanisme de Labastide du Vert tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- b- PRECISE que le projet de plan local d'urbanisme de Labastide du Vert sera tenu à la disposition du public à la mairie de Labastide du Vert aux jours et heures d'ouverture habituels et au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;
- c- DIT que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Labastide du Vert pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE